



WARLUS - INFOS

RETOUR SUR LE 14 JUILLET

Sommaire

<i>Retour sur le 14 juillet</i>	<i>P. 1</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 2</i>
<i>Reprise du sport 3A</i>	<i>P. 2</i>
<i>Plus de Zumba</i>	<i>P. 2</i>
<i>Programme Bien vieillir</i>	<i>P. 2</i>
<i>Journées du patrimoine</i>	<i>P. 3</i>
<i>Ouverture de la chasse</i>	<i>P. 3</i>
<i>Journée pêche</i>	<i>P. 3 et 4</i>
<i>Recensement des jeunes</i>	<i>P. 4</i>
<i>Formation PC</i>	<i>P. 4</i>



Comme l'an dernier, le Conseil Municipal a tenu à célébrer la **fête nationale du 14 Juillet par un dépôt de gerbe au monument.**

Ensuite, l'association Warlus Loisirs Animation en relation avec les membres du Conseil a proposé plusieurs animations autour de jeux. Des structures gonflables diverses ont été mises à disposition des enfants et des adolescents. La restauration sur place était possible et une buvette a été ouverte pour permettre aux adultes de passer un moment agréable sous les tonnelles installées à l'extérieur pour l'occasion.



Malheureusement, nous avons constaté que peu de familles se sont déplacées pour profiter de ces animations. Cette situation laisse une certaine déception parmi les organisateurs qui se sont dévoués pour assurer bénévolement ces animations. Nous en profitons pour les remercier de leur implication dans la vie communale.

Dans ces conditions, une réflexion est engagée conjointement par le Conseil Municipal et l'association Warlus Loisirs Animation sur le maintien de ces animations pour les années à venir. Compte tenu de la faible participation des habitants, il est

vraisemblable que ces animations ne seront pas reconduites l'an prochain.





LE CARNET DE WARLUS

Le Samedi 30 Juillet, a été célébré le mariage de Madame Elise WARNAULT et Monsieur Dimitri DEDELOT, domicilié 5 rue de La Bassure. Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux aux nouveaux époux.

REPRISE DU SPORT 3 A – SAISON 2022-2023

La reprise des cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien organisés par l'association 3 A (Association Aide Atout) de Bihucourt à la salle polyvalente de Warlus **le lundi de 18 à 19 heures a eu lieu le lundi 5 Septembre 2022 dernier.**

D'autres cours sont proposés dans d'autres communes. **La cotisation annuelle formule gymnastique 3A est fixée à 90 €, de même que celle de la formule sport loisir 3A. La combinaison de ces deux formules s'élève à 140 €.**

Lors de l'inscription sur place, en plus du règlement de la cotisation, il conviendra de fournir un certificat médical autorisant la pratique du sport, une attestation d'assurance en responsabilité civile et une autorisation écrite des parents pour les mineurs.

FIN DES SEANCES DE ZUMBA A WARLUS

En raison de la faible participation la saison dernière, cette activité n'est pas renouvelée sur Warlus. Cependant, des séances sont organisées dans d'autres communes. Pour plus de renseignements, sur ces séances, les lieux, jours de semaine et horaires :

Contacts : Léna : **06 44 38 47 67**

Page facebook : **Zumb'Artois**

LE PROGRAMME « BIEN VIEILLIR »

Piloté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, il s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'activités physiques adaptées de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Chaque séance dure une heure : 45 minutes d'exercices et 15 minutes de pause convivialité.

Pour notre commune, ces séances ont lieu **chaque mercredi de 10 h 15 à 11 h 15** à la salle polyvalente.

Tous les renseignements sont disponibles sur : <https://campagnesartois.fr/animations/seniors>

Vous pouvez vous inscrire directement sur place (certificat médical obligatoire).

Tarifs : 57 € annuel pour les résidents du territoire des Campagnes de l'Artois.
114 € annuel pour les personnes extérieures.

Renseignements par téléphone au 03.21.220.200

ou par mail : alexandre.pennequin@campagnesartois.fr

JOURNEES DU PATRIMOINE



La 39^{ème} édition des journées du patrimoine est prévue les 17 et 18 septembre prochains.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de ses propriétaires, **le château de Warlus ne sera pas ouvert à la visite cette année.**

Par contre, **l'église Saint Lambert**, construite à proximité du château au XVI^{ème} siècle et rénovée au XVII^{ème} siècle, sera **ouverte de 14 à 18 heures ce dimanche 18 Septembre.**

CAMPAGNE DE CHASSE 2022-2023

La période de la chasse à tir est fixée pour le département du Pas-de-Calais du **18 septembre 2022 à 9 heures au 28 février 2023 à 18 heures, mais tout le gibier n'est pas chassable pendant cette période**, en particulier les espèces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2022, faisant l'objet d'un plan de gestion départemental et dont les dates de clôture sont différentes (lièvre, lapin de garenne, perdrix grise, faisan commun...). Les chasseurs sont donc tenus de respecter scrupuleusement cet arrêté, affiché en mairie et disponible sur le site de la Préfecture.



Dans le cadre du respect mutuel et pour le bien-être de tous les Warlusiens, il est demandé aux chasseurs de rester éloignés à plus de 150 mètres des habitations, du cimetière et de toutes les pâtures occupées par des équidés, bovins ou caprins.

Il est également demandé aux promeneurs ou sportifs de rester vigilants quand ils empruntent les chemins de campagne en cette période.

RETOUR SUR LA JOURNEE PECHE DE WLA

Le dimanche 28 Août dernier, une journée pêche à la truite était organisée par l'association « Warlus Loisirs Animation » au Domaine des Cascades à Wancourt. Les truites « sorties » dans la matinée ont été partagées entre les participants.

Puis un barbecue, organisé sur place, a réuni les pêcheurs et les personnes les ayant accompagnés pour cette journée, dans un moment de convivialité apprécié par tous les participants.

Pour l'an prochain, il est envisagé d'avancer la date de cette journée pêche en Juin, de façon à ce que les personnes partant en vacances et intéressées, puissent profiter de cette journée.



Un cadre agréable

Pour un moment de convivialité



16 ANS : LE MOMENT DU RECENSEMENT

- Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
- Des réponses simples pour une action simple.



Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** à 18 ans et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Depuis janvier 1999, **tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat ou conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

FORMATION PC

Des formations à l'informatique sur PC sont organisées gratuitement par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour les débutants. Une formation est organisée sur **Berneville à raison de 6 séances pour un même groupe le mardi de 10 à 12 heures**. La première séance est fixée **au mardi 11 Octobre**. Il reste des places et les personnes intéressées peuvent contacter le service de Julien LEROY à la **CCCA (03 21 220 200)**.